Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: 14

Rubrik: Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation à Fribourg, le 4 juillet

1906 [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

suivante : L'enseignement de la géographie à l'école primaire. Elle sera traitée d'après le plan ci-après :

a) La méthode nouvelle d'enseignement de la géographie.

b) Adaptation de cette méthode aux trois degrés de l'école primaire.

RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

à Fribourg, le 4 juillet 1906.

(Suite.)

M. de Vevey, directeur de l'Institut agricole de Pérolles. — J'ai lu avec infiniment de plaisir le rapport présenté sur les apprentissages. Comme je m'occupe aussi de cette question, je crois devoir vous en dire quelques mots. La lecture de ce rapport m'a laissé un sentiment agréable : c'est que le canton de Fribourg est, à l'heure actuelle, l'un des premiers de la Suisse au point de vue des apprentissages. Par la loi cantonale sur les apprentissages, élaborée il y a quelques années, nous avons certainement amené cette question à son maximum de développement, surtout en ce qui regarde l'enseignement professionnel.

Il y a quelques jours, je recevais la visite de M. Campiche, inspecteur fédéral des fabriques. Il me disait : « Chaque fois que je reviens dans le canton de Fribourg, je constate toujours avec plaisir le progrès des apprentissages. Nulle part je n'ai trouvé les écoles d'enseignement professionnel aussi développées sous tous les rapports. »

Cela dit, je me demande, après avoir pris connaissance du rapport et de ses conclusions, s'il n'y a pas lieu d'accepter tout ce qui nous est proposé.

Les conclusions me paraissent bonnes, rationnelles, raisonnables. D'un autre côté, le rapport présenté renferme beaucoup de choses excellentes. Il y a quelques points sur lesquels j'aimerais attirer votre attention, et, pour ne pas être trop long, je m'attacherai spécialement à vous dire quelques mots de l'apprentissage agricole.

L'agriculteur doit apprendre son métier s'il veut réussir. Il

arrive encore souvent chez nous que le fils travaille comme travaillait son père. Or, l'agriculture n'est pas seulement un métier, mais une science théorique et pratique. Je crois que nos agriculteurs ne comprennent pas encore assez l'importance des cours professionnels agricoles. Aujourd'hui, les jeunes paysans fribourgeois qui fréquentent nos cours ne sont qu'une infime minorité. Il importe que cet état de choses change : à cet effet l'instituteur de la campagne peut faire beaucoup en engageant vivement les parents à placer leurs fils dans les écoles d'agriculture.

D'un autre côté, le rapport dit avec beaucoup de raison qu'il n'est guère possible, surtout dans nos écoles de la campagne, de rendre l'enseignement absolument professionnel. Je crois que cela est parfaitement vrai. Il n'est pas possible d'enseigner aux enfants un métier quelconque dans les écoles primaires, pas même dans les écoles régionales. Ce qui manque encore et ce qui peut néanmoins se faire, c'est de donner en général à l'enseignement primaire, une tendance agricole professionnelle. On ne se rend pas assez compte que la grande majorité des élèves deviendront des agriculteurs. L'enseignement est trop relevé; il se fait souvent à côté de la question, et d'une façon trop vague. Il est difficile, je le sais, de donner à un enseignement quelconque une tendance particulière. Il est difficile souvent de savoir se spécialiser.

J'ai été appelé, il y a quelque temps, à donner des leçons de physique et de chimie à l'Ecole ménagère de Fribourg. En bien, cet enseignement tout à fait particulier, spécial, me demande un travail de préparation considérable.

Dans un autre ordre d'idées, et malgré les efforts que demande cette réforme, il est cependant de toute nécessité que nos instituteurs se mettent résolument à donner toutes leurs leçons en vue des besoins de l'agriculture. Qu'ils s'appliquent aussi à savoir *spécialiser* leur enseignement.

Je voudrais maintenant attirer l'attention du corps enseignant sur ce point important que tout bon apprentissage doit être à la fois théorique et pratique.

J'ai assisté à quelques examens d'apprentis. Il y avait là des jeunes gens qui n'avaient pas passé par les cours professionnels. Or, ce qui leur manquait, c'était précisément la connaissance théorique du métier. On leur faisait fabriquer du fromage, par exemple. Ils s'acquittaient bien de leur tâche. A côté de cela, leur demandait-on le pourquoi de tel ou tel procédé, ils n'en savaient rien, ils ne comprenaient rien. Je n'exagère pas. Les patrons n'avaient pas du tout donné à ces

apprentis l'enseignement théorique nécessaire pour la compréhension du travail et son exécution rationnelle. Il n'y a pourtant pas de métier qui ne fasse appel à l'intelligence : Un cordonnier lui-même ne fera jamais de beaux et de bons souliers s'il ne comprend pas comment des souliers doivent être pour être beaux et bons.

Voilà pourquoi je ne saurais trop engager les personnes que cela concerne à prier les patrons, lors des examens d'apprentis et lors des réunions de maîtres d'état, de se mettre à même de donner aux jeunes gens qui leur sont confiés aussi bien l'enseignement théorique que l'enseignement pratique.

M. le député Genoud, directeur du Technicum. — Si je me permets de prendre la parole dans cette assemblée, c'est tout d'abord pour féliciter les instituteurs et les institutrices de leur si intéressant travail, qui prouve que la question des apprentissages a été traitée d'une façon aussi approfondie que les documents le permettaient. Je félicite tout particulièrement le rédacteur du rapport qui n'a rien oublié; il a vraiment fait un très beau travail. J'ose espérer que cette étude suscitera de nouveaux progrès dans le canton de Fribourg.

J'ai à souligner quelques passages du rapport qui sont d'une grande importance. Un bon apprentissage est le fruit d'une volonté persévérante. Pour arriver à ce que les jeunes gens apprennent bien leur métier, il faut avant tout que l'école primaire fasse l'éducation de la volonté. Nous sommes, nous Fribourgeois, des gens trop mous, et si l'on n'apprend pas les métiers d'une façon suffisante et complète, s'il se produit souvent des suppressions ou des interruptions d'apprentissages, c'est parce que l'on manque de volonté, parce qu'on n'a pas le courage d'aller jusqu'au bout. On ne fait que de l' « à peu près »; on se contente de ce qui est « à peu près juste ». C'est là une lacune de l'éducation, un regrettable défaut. Je suis persuadé que dans les écoles primaires on se contente trop, aujourd'hui encore, de cet « à peu près », et l'enfant s'habitue ainsi à ne rien achever, à ne rien faire d'exact et de complet.

Il faudrait arriver à faire juste, bien exactement tout travail donné. C'est pourquoi le rapport dit avec beaucoup de raison que ce qui fait le bon apprenti, c'est le travail et la constance dans le travail : travail manuel, sans doute, mais aussi travail intellectuel, car il n'est pas de tâche si simple soit-elle, qui, pour être allégée et rendue facile, ne réclame le secours des connaissances intellectuelles. Parfois, ce ne sont pas les plus intelligents qui réussissent, mais bien les plus persévérants et les plus laborieux. L'effort continuel d'un

sujet ordinaire ou même médiocre entre en ligne de compte au même titre que les succès faciles d'un esprit plus brillant, et ce n'est que justice, car ce dont il faut faire ressortir le prix et encourager le développement chez l'apprenti, c'est l'habitude du travail assidu, de l'effort, de l'initiative personnelle.

Comme moyen de former la volonté et de réaliser cette éducation si désirable, je me permettrai de recommander l'éducation manuelle. Par l'éducation manuelle, le rapport le dit très bien du reste, on n'entend pas seulement les travaux introduits, il y a une trentaine d'années, à Paris, à Bâle, à Zurich, etc., et qui consistaient à imposer aux enfants des travaux sur fer et sur bois, exécutés d'une manière méthodique, sous forme d'apprentissage préliminaire du métier. Il ne s'agit pas seulement de cela. Nous voulons tout d'abord l'éducation manuelle consistant dans l'écriture soignée, dans le dessin pratique et bien exécuté, dans les travaux de géométrie, de pliage du papier et toute sorte de petits travaux intéressants surtout à la campagne.

M. de Vevey, qui s'y connaît en matière d'agriculture, a dit à bon droit qu'on n'étudie pas assez cette science. Un moyen bien simple de la répandre c'est l'enseignement agricole à l'école primaire. Donnons à nos écoles une tendance franchement professionnelle et n'envisageons plus notre enseignement comme une préparation préliminaire aux examens de recrues. Malheureusement, on tend trop de ce côté-là; on s'écarte ainsi du vrai but de l'école et surtout des cours de perfectionnement.

J'ai vu en Belgique, — et M. Gremaud, chef de service à la Direction de l'Instruction publique, l'a vu comme moi, — les instituteurs exposer des collections d'objets intuitifs qu'ils avaient confectionnées eux-mêmes. Ils ne possèdent pas de coûteuses collections, tableaux Deyrolles ou d'autres belles choses intéressantes, mais des collections d'objets didactiques de grande utilité pratique, et tous ces objets sont le fruit de leur propre travail en collaboration avec leurs élèves.

Je voudrais demander une première chose : l'introduction de l'éducation manuelle à l'Ecole normale; je voudrais qu'on apprenne aux candidats à l'enseignement primaire la formation d'une collection didactique qui constituerait le commencement d'un superbe musée scolaire. Il n'y a pas d'école belge qui n'ait exposé à Liège des collections pour leçons de choses comprenant les produits de l'industrie locale réunis par les instituteurs et les élèves. Les instituteurs ont dû présenter de plus une monographie de leur localité. Voilà des travaux que nous pourrions faire dans notre canton et qui seraient à la fois intéressants et utiles.

Le rapport de M. Lambert a eu un mot très heureux : c'est celui d'application pratique de la science. Je voudrais, en ce qui concerne l'agriculture, que l'on apprenne aux enfants, aux jeunes gens, par l'introduction des travaux manuels, l'art d'exécuter tous ces petits travaux intéressants qui se faisaient autrefois dans les maisons de campagne. Il y a 30, 40 ou 50 ans, chaque maison de campagne avait son petit atelier improvisé dans la remise. On y voyait un établi, quelques outils indispensables. C'est dans ce coin de la remise, dans cet atelier de la ferme que l'agriculteur lui-même réparait ses outils aratoires. Qu'en est-il aujourd'hui? Pour la plus insignifiante réparation, il faut recourir à l'artisan; nos jeunes gens ne sont plus à même de la faire, parce qu'on a négligé ce petit coin de l'atelier, cette petite industrie domestique, où le paysan passait une partie de l'hiver occupé aux réparations d'instruments agricoles. Je voudrais voir la jeunesse de la campagne revenir à cette louable coutume. Pour cela il faut l'introduction des travaux manuels à l'école. A cet effet, voici quelques travaux qui pourraient être faits sans peine sous la direction du maître, dans nos écoles primaires. Ceci n'est pas de moi, c'est le système élaboré et appliqué par le Dr Woldemar Gœtze, directeur de l'Ecole normale des travaux manuels de Leipzig. Son programme comprend:

- a) Sur le terrain, la culture maraîchère;
- b) A l'atelier, le travail sur bois avec le couteau à l'établi, ainsi que le travail le plus simple des métaux sans se servir du feu.

Je dépose ce programme sur le bureau.

Tandis qu'en été le jeune campagnard peut travailler au jardin, il s'occupera, en hiver, à réparer les outils de la maison et les divers objets du mobilier. Il prendra ainsi goût aux petits travaux de la maison.

L'enseignement des travaux horticoles se divise d'après les saisons, mais il est surtout pratique et comprend l'entretien des jardins potagers, soins à donner aux arbres fruitiers dans les vergers et au bord des routes, floriculture, etc.

Le cours du printemps comprend l'arboriculture dans les vergers et le long des routes, la culture maraîchère et la floriculture. Le cours d'automne comprend l'arboriculture, la culture maraîchère et, également, la floriculture. Remarquons que chaque série de travaux d'hiver se subdivise en travaux au couteau (dents de rateau, tuteurs ronds pour fleurs, planteurs, étiquette pour clé, etc.); travaux à l'établi (tuteur d'arbre, support pour cordeau de lessive, manche de bêche,

banc de cuisine, montage d'une caisse de char, etc.); et enfin, travail des métaux pour les usages de la campagne, pouvant se faire sans feu et n'allant pas plus loin que les assemblages par la rivure et la soudure tendre 1.

- ¹ Voici le programme détaillé de M. le Dr Woldemar Gœtze et déposé par l'orateur sur le bureau de la Société :
- A. Cours du primtemps. a) Arboriculture dans les vergers et le long des routes. 1º Ouverture des trous pour les plantations, leur profondeur, leur largeur; 2º plantation sur tertre; 3º plantation des arbres fruitiers; 4º transplantation; 5º distances; 6º formation de la couronne; 7º blessures; 8º fumage; 9º greffe; 10º culture des groseilliers; 11º rajeunissement des arbres.
- b) Culture maraîchère. 1º Premier travail du sol; 2º établissement des lits; 3º distribution du jardin; 4º semis.
- c) Floriculture. 1º Semis dans des caisses, des pots et en pleine terre; 2º piquage; 3º plantations d'oignons; 4º transplantation des jeunes plantes; 5º fleurs en vases; 6º mélanges de terre.
- B. Cours d'automne. a) Arboriculture. le Taille d'automne; 2e tuteur; 3e et 4e mesures protectrices; 5e cueillette des fruits; 6e maladies des arbres fruitiers; 7e défense des arbres contre le froid; 8e ennemis des arbres.
- b) Culture maraîchère. 1º Travail du sol avant et après la récolte; 2º fumage d'automne et d'hiver; 3º hivernage des légumes; 4º semis d'automne, cueillette et nettoyage.
- c) Floriculture. 1º Cueillette, nettoyage et conservation des fleurs; 2º plantation dans les pots pour hivernage; 3º arrachage et conservation des oignons de fleurs; 4º manière de préserver les arbustes délicats des rigueurs de l'hiver; 5º fabrication et posage de nichoirs pour les oiseaux utiles.

L'enseignement des travaux de bois ne demande presque pas d'atelier. L'établi est d'une grande simplicité, car il ne sert qu'à fixer des objets qu'on veut travailler. Il est complété par les outils que l'on trouvait autrefois dans toute ferme bien tenue.

Les cours comprennent :

- a) Travaux au couteau. 1º Dents de rateau; 2º tuteurs ronds pour fleurs; 3º planteurs: 4º tuteurs carrés pour fleurs; 5º planchette à ficelle; 6º planchette à cordeau; 7º étiquette pour clé.
- b) Travaux à l'établi. 8º Tuteur d'arbre; 9º tuteurs de rosier; 10º support pour cordeau de lessive; 11º échelon; 12º pied de banc; 13º bonde de tonneau; 14º étiquette; 15º bâton à faire les gerbes; 16º plantoir; 17º manche de pelle; 18º manche de bèche; 19º palonnier en bois dur; 20º coin en bois dur; 21º manche de marteau; 22º manche de hache; 23º porte-faulx; 24º barrières en perches refendues; 25º échelle; 26º chevalet à couper le bois; 27º sellette à traire; 28º levier pour char; 29º rateau; 30º manche de faulx; 31º tréteau pour tonneau; 32º tréteau de cuve à lessive; 33º banc de cuisine; 34º tréteau pour meule; 35º montage d'une caisse de char.

Tous ces petits travaux peuvent se faire sans aucun attirail; un tel enseignement aura pour effet de diminuer le flot d'émigration des campagnards vers la ville. On apprend aux enfants à aimer la campagne en leur inculquant de bonne heure le goût de la culture horticole, le goût des travaux de l'agriculture et de leurs compléments (confection d'outils et objets divers). On les attache ainsi, par des liens plus étroits, au sol qui les a vus naître.

Je voudrais donc proposer qu'il résultât de l'assemblée d'aujourd'hui cette idée que les travaux manuels sont aussi nécessaires aux jeunes gens qu'aux jeunes filles. On a introduit et développé dans une large mesure l'enseignement des travaux manuels féminins; je m'en félicite au point de vue professionnel. Mais je voudrais que l'on vouât la même sollicitude à la jeunesse masculine de nos écoles. Les garçons ont droit aussi bien que les filles à recevoir une éducation professionnelle, à être préparés pour la vie pratique, à la campagne surtout. Je voudrais qu'il soit déclaré que l'éducation manuelle est utile dans les écoles primaires et qu'une tendance professionnelle complète doit être donnée à l'enseignement populaire. Je recommande donc aux membres du corps enseignant, en particulier aux instituteurs, la création de petits travaux à la campagne.

On a parlé du dessin, et l'on a dit qu'il est regrettable que nous n'ayons pas une méthode fixée, imposée par la Commis-

c) Travail des métaux pour les usages de la campagne, pouvant se faire sans feu et n'allant pas plus loin que les assemblages par la rivure et la soudure tendre. Les outils comme les matériaux nécessaires se bornent au minimum. Ces travaux comprennent : 1º Anneau en fil de fer pour fiche de porte; 2º pièce de fer en forme de S, servant à relier les chaînes; 3º crochet à boucle; 4º chaîne formée d'anneaux non soudés; 50 crochet à deux boucles pour fermer les portes d'intérieur; 60 porte-manteau; 70 vis avec tête à écrou; 8º équerre en ruban de fer, pour assemblage de pièces de bois; 9º porte-outils en ruban de fer; 10º anneau pour manche en bois; 11º treillis en fil de fer; 12º cercle de fer conique pour tonneaux; 13º pinces à charbon; 14º penture de porte avec crochet; 15º charnière avec crampon; 16º treillis pour bordures de jardin ou de jardinière; 17º porte-fer à repasser; 18º pièce cornière pour caisses; 19º couvercle de vase ou de marmite; 20º pelle; 21º boîte cylindrique en tôle; 22º litre en tôle; 23º caissette carrée étanche; 24º charnière en queue d'aronde; 250 verrou ordinaire; 260 vase de demi-litre; 27º vase en zinc laminé (travail de soudage); 28º vase tronconique en fer-blanc; 29º entonnoir en fer-blanc; 30º bouton de porte; 31º règle anglaise.

sion des études. Si, Messieurs, nous avons la méthode publiée en 1895; c'est celle qui est employée en France, à Genève où elle produit de bons résultats. Pour le moment, c'est la seule obligatoire dans notre canton et elle n'a absolument rien qui s'oppose à son emploi. On doit donc en faire usage. Le tout est de ne pas copier servilement des modèles et toujours les mêmes modèles. Les maîtres qui comprennent bien cette méthode en appliquent l'esprit et s'en trouvent bien.

Je voudrais dire un mot à propos des communes. L'honorable inspecteur cantonal des apprentissages, M. Oberson, a parlé des soins et de l'assistance que, à teneur de la loi cantonale sur l'assistance, les communes doivent à leurs ressortissants pauvres. J'estime que nous devons agir d'une manière énergique dans ce sens, pour obtenir que les communes veuillent bien comprendre qu'elles contribueraient beaucoup à l'abolition du paupérisme en allouant des subsides pour former les jeunes gens pauvres à un métier ou à l'agriculture. On manque de domestiques à la campagne; de toutes parts on se plaint de la pénurie de bras! Pourquoi les communes ne donneraient-elles pas des subsides pour la formation de bons domestiques? On arracherait ainsi bien des jeunes gens et bien des familles à la misère. Une bonne partie de l'argent que les communes consacrent aux frais ordinaires ou extraordinaires d'assistance est de l'argent perdu. Il vaudrait beaucoup mieux le consacrer à la formation professionnelle des jeunes gens pauvres. Ceux-ci, n'ont pas de quoi payer un apprentissage, mais si l'administration communale leur vient en aide, ils sont à même de devenir d'excellents artisans et de faire leur chemin.

Je propose d'accepter entièrement les conclusions de l'honorable rapporteur, avec l'adjonction proposée par M. l'inspecteur cantonal Oberson. Je voudrais toutefois insister sur l'une des conclusions qui ne nous a pas retenus assez longtemps. On l'a laissée passer trop rapidement en partant de cette idée qu'il est difficile d'introduire les travaux manuels chez nous. Pour ma part, je crois, au contraire, que cette introduction ne présente pas de grandes difficultés et qu'elle pourrait se faire sans beaucoup de frais. Pour cela il faudrait que chaque instituteur y mît de la bonne volonté.

Voici, Mesdames et Messieurs, les adjonctions que je voudrais faire aux conclusions générales :

l° Afin d'assurer la culture intégrale et harmonique des facultés de l'enfant, l'éducation manuelle doit être à l'école sur le même pied que l'éducation intellectuelle et l'éducation morale qu'elle complète. Cette éducation manuelle consiste

autant en exercices manuels élémentaires développant la dextérité des deux mains, l'exactitude du coup d'œil, que dans l'exécution de travaux manuels.

2º L'enseignement des travaux manuels ne demande pas l'affectation d'un temps spécial, mais viendra sans cesse au secours de l'arithmétique, de la géométrie, du dessin, de la géographie et des éléments des sciences naturelles.

3º Dans les villes, on s'attachera à former le sentiment esthétique des futurs artisans. Dans les campagnes, les objets confectionnés se rapporteront surtout à l'agriculture.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les conclusions que je tenais à vous présenter et dont je vous recommande l'adoption, persuadé que si nous orientons notre enseignement vers les choses professionnelles, nous réaliserons de nouveaux progrès et nous serons encore avant les autres cantons. Nous voulons porter notre enseignement populaire le plus haut possible parce que notre population en profitera toujours et notre notre peuple en sera plus heureux : c'est à quoi nous devons tendre. (Applaudissements).

M. le Président. — Je remercie M. Genoud de ses excellentes paroles; mais je me permettrais de lui faire remarquer que ses propositions sont en contradiction avec la conclusion 11 du rapport général. Je consulterai l'assemblée pour savoir si elle veut se contenter de la rédaction du rapport ou si elle veut y introduire les propositions de M. Genoud.

M. le député Genoud, directeur du Technicum. — Je propose de faire deux séries de conclusions. Ma dernière proposition remplacerait la conclusion 11.

M. l'abbé Torche, directeur de l'Orphelinat Marini. — Quoique je me lève pour prendre la parole dans cette assemblée, je vous prierais de ne pas avoir peur trop tôt et de ne pas mettre déjà la main à votre porte-monnaie. Je ne viens pas mendier, aujourd'hui; je tiens seulement à exprimer quelques désirs au point de vue pratique dans la question qui nous occupe. Je me permets de les émettre en considérant le règlement général des écoles primaires qui recommande aux membres du corps enseignant d'être pour les élèves comme des amis et des parents et d'avoir surtout pitié des abandonnés et des pauvres orphelins.

Cette question de l'enfance abandonnée a déjà été traitée par M. le conseiller d'Etat Théraulaz, en 1889, lors de l'assemblée du Pius-Verein à Estavayer. Voici la pensée qu'il exprimait à cette occasion : « Occupons-nous en toute première ligne de la jeunesse pauvre et abandonnée, en lui procurant un métier ou les connaissances agricoles, en même temps qu'une éducation

sérieusement chrétienne. Nous fermerons, par ce moyen, la plaie du paupérisme tout en produisant des hommes d'ordre pour l'avenir. »

En 1894, la commission des œuvres sociales, présidée par M. Python, a traité cette importante question dans un rapport présenté par M. Soussens, rédacteur, et par M. le chanoine Morel, inspecteur des écoles de Fribourg. Nous avons pu voir l'importance attachée par cette commission à l'apprentissage de l'agriculture et des métiers par la classe pauvre. J'aimerais vous lire ici les différentes conclusions de ce congrès d'études et de propagande; elles sont magnifiques et concernent aussi le corps enseignant, mais j'abrège pour ne pas vous retenir trop longtemps.

« Les autorités qualifiées, savoir : parents, tuteurs, maîtres d'école, communes, Etat, clergé sont tenus, par devoir, chacune selon les circonstances : α) d'inspirer à la jeunesse le respect et l'amour du travail pour les métiers notamment; b) de diriger avec discernement leurs protégés dans le choix de leurs apprentissages et de les aider activement, par conseils, appui et secours, à les réaliser dans les conditions de religion et de morale que l'Eglise autorise. »

Maintenant nous avons une loi sur les apprentissages. Les représentants de l'Etat peuvent donc agir d'office; mais c'est par *charité* que le corps enseignant leur apportera son aide et, certes, ce travail sera bien méritoire.

Pour apprendre l'agriculture ou des métiers à nos pauvres, il faut nécessairement des ressources.

La conclusion 9 du rapport nous dit à ce sujet : « La commune doit assurer l'avenir de ses ressortissants pauvres en leur procurant un état de vie. »

Mais, Messieurs, la commune n'y est pas légalement et strictement obligée. C'est par expérience que je vous parle. Depuis longtemps l'Etat s'occupe d'un projet de loi sur l'assistance. Avant la promulgation de cette loi on ne pourra pas obliger les administrations communales à procurer cet état de vie à leurs jeunes ressortissants pauvres. Il s'en trouve qui le font, mais c'est par pure charité. Je demandais un subside pour l'apprentissage d'un métier à un jeune homme sans fortune. La commune me répondit qu'elle ne voyait aucun inconvénient à ce que son ressortissant fit un apprentissage, mais qu'il me fallait le recevoir gratuitement. Une autre commune me fit plus tard la même réponse.

Et pourtant les communes sont les premières intéressées dans cette importante question.

Plusieurs d'entre elles sont pauvres et ne peuvent faire des sacrifices considérables, c'est certain. Mais beaucoup d'autres peuvent être assez larges et ne font rien, soit par économie, soit par indifférence. Il faudrait rappeler à ces communes indifférentes un passage de l'exhortation de NN. SS. les Evêques de la Suisse aux fidèles de leurs diocèses en 1895:

- « Il n'y a pas d'aumône plus précieuse que celle qui consiste à arracher des enfants innocents au torrent de l'immoralité, où ils avaient été plongés par une triste destinée, pour les élever ensuite honnêtement et en faire de bons chrétiens, des membres utiles à la société. Quiconque exercera ce genre de miséricorde à l'égard des pauvres petits méritera tout spécialement d'entendre cette parole du Sauveur : « Celui qui reçoit un tel enfant en mon nom, c'est moi-même qu'il reçoit. »
- « Il ne s'agit pas seulement ici du bien de ces enfants abandonnés, il s'agit aussi des intérêts des communes et du peuple tout entier. Si l'enfance délaissée est abandonnée à son triste sort, elle grandit dans le vice et devient ainsi un danger moral perpétuel pour son entourage, une lourde charge pour l'Etat et la commune, et bien souvent une semence d'où germera dans l'avenir une moisson toujours plus abondante d'hommes dévoyés et perdus de mœurs. Sur ce point rien ne serait plus mal placé qu'une fausse économie; car, abstraction faite de la responsabilité encourue, cette économie dans les secours actuels sera bien souvent payée dix fois plus dans la suite. »

Favorisons donc le développement des fonds d'apprentissage. Cette question est éminemment pratique. Le district de la Gruyère et une partie de la Broye ont déjà quelque chose; il faudrait qu'il en soit ainsi dans les autres parties du canton. Les fonds sont très rares, où ils existent, ils sont peu importants; cherchons à les faire progresser. Cherchons par tous les moyens à favoriser chez les parents et chez les élèves l'esprit de solidarité qui vient en secours aux malheureux.

Voici les vœux que je tiens à exprimer en terminant :

- 1º Cherchons à développer les fonds d'apprentissage;
- .2º Demandons avec confiance à nos magistrats la loi sur l'assistance qui est en projet;
- 3º Formons aussi des vœux pour que tous les pauvres enfants soient secourus par les autorités cantonales et communales et puissent apprendre un métier;
- 4º Que messieurs les instituteurs restent les amis, les pères des pauvres abandonnés!

C'est ainsi que tous nous travaillerons pour le bonheur des enfants et pour le bien de notre cher canton de Fribourg. (Appl.)

M. le Président. — J'ai retenu deux propositions de M. le directeur Torche : la première concernant le développement des fonds d'apprentissage, et la seconde relative à la loi sur l'assistance. Ces conclusions pourront être ajoutées à celles du rapport général.

M. l'abbé Perrotet, rév. curé de Riaz. — Vous me permettrez deux ou trois mots suggérés par les orateurs précédents. Je suis d'accord avec M. Genoud au point de vue de l'éducation de la volonté. Je connais bon nombre de jeunes gens à qui j'ai proposé d'apprendre un métier. Ils ont préféré s'en aller manœuvres dans des chantiers quelconques. Payés de suite, ils ont de l'argent pour bien vivre et s'égayer chaque dimanche, sans souci de leur avenir. Durant l'apprentissage, il est impossible d'agir ainsi; il faut que la volonté de bien faire réagisse fortement contre les tendances mauvaises ou légères. Travaillons donc à l'éducation de cette volonté.

En ce qui concerne le choix des patrons, il me semble tout naturel que l'Office cantonal des apprentissages soit chargé d'indiquer aux maîtres les patrons de choix à qui on peut confier des enfants. Cet Office peut recommander, mieux que personne, les patrons soit au point de vue de la connaissance du métier, soit au point de vue de la conduite morale.

Je me ferai aussi le défenseur de MM. les Inspecteurs, quoiqu'ils aient la parole assez facile pour se défendre euxmêmes, en ce qui regarde l'accusation portée contre notre enseignement primaire de n'être pas assez professionnel. La tendance professionnelle y est, au contraire, très marquée, si les maîtres se conforment aux règlements et aux manuels. Je suis donc opposé à la théorie de M. Genoud qui voudrait introduire les travaux professionnels à l'école. A ma manière de voir, ce serait une absurdité. Cette façon d'agir nous ferait perdre un temps considérable, car nous aurions à travailler un peu de tous les métiers et il faudrait du reste que l'instituteur soit à même de les enseigner. On risquerait d'apprendre de la cordonnerie ou de la menuiserie à un futur paysan.

L'essentiel est que les jeunes gens reçoivent une culture professionnelle générale, et qu'au sortir de l'école ils comprennent et sachent ce qu'il leur faudrait savoir.

Quant à l'idée suggérée de faire connaître exactement à nos futurs apprentis les professions dans lesquelles il leur sera le plus facile de gagner leur vie, il me semble qu'il n'y a pas besoin d'aller chercher si loin. Notre pays est inondé de maçons et de tailleurs de pierres étrangers, par exemple; voilà des carrières assez lucratives que l'on délaisse trop chez nous. (Appl.)

M. *l'inspecteur Perriard*. — Je remercie M. le curé de Riaz d'avoir bien voulu se faire le défenseur du corps inspectoral en ce qui concerne notre organisation scolaire.

Après le rapport si bien fait de M. Lambert, après les discours excellents prononcés tout à l'heure, je désire vous dire que l'on a raison de trouver que l'école doit faire quelque chose pour l'amélioration des apprentissages, mais j'estime qu'il ne faudrait pas la transformer en atelier. Ce serait là une erreur.

Cette question a déjà été discutée bien des fois et en bien des circonstances. Le rapport y touche à la page 32 et même il préconise l'enseignement manuel à l'école, tout en reconnaissant (page 36) que « dans les circonstances actuelles, il s'agit « de courir au plus pressé, et de laisser aux écoles spéciales « le soin de préparer directement les élèves, par un enseigne- « ment approprié ».

De quelle façon donnerons-nous donc à nos leçons la tendance professionnelle qu'on réclame si instamment? Nous avons un nouveau livre de lecture qui, certainement sous ce rapport, a déjà rendu de bons services. Nous avons également une méthode de calcul très bien conçue. Nous avons introduit à l'école le dessin, la géométrie, la comptabilité. Toutes ces innovations rendent notre enseignement plus professionnel. Bien sûr que, malgré le perfectionnement du programme, l'école primaire ne peut pas tout faire. Il ne faut pas croire que nos livres de lecture puissent remplacer l'apprentissage de tous les états, ni même y préparer directement. L'école primaire doit avant tout donner une culture générale.

Nous sommes, du reste, en présence d'écoles urbaines et rurales, d'écoles de garçons et d'écoles mixtes. Il faudrait avoir autant de livres de lecture que d'espèces d'écoles.

Pour mon compte, j'ai trouvé le rapport très bien fait, et au lieu d'élargir les conclusions, j'aimerais les condenser encore davantage.

On a dit qu'il faudrait bien spécifier qu'un bon apprentissage doit être *théorique* et *pratique*. Je ne vois pas comment un apprentissage pourrait être vraiment bon sans que la théorie et la pratique fussent rationnellement combinées.

Au sujet de l'application de la conclusion 7, je désirerais que toutes les écoles fussent pourvues de contrats d'apprentissage, de même que les secrétariats communaux. Pour empêcher les trop fréquents changements de patron, différents agents peuvent plutôt que les autorités civiles exercer une influence vraiment fructueuse. C'est d'abord la famille, les parents, puis surtout

l'école par la formation du caractère et de la volonté du futur apprenti.

Pour susciter la vocation d'un métier parmi nos élèves, il faut aussi que l'éducation première donnée dans la famille soit dirigée vers ce but. A cela, les parents sont tenus par devoir. L'école primaire peut faire et fait déjà beaucoup dans ce sens, mais pas encore tout ce dont elle serait capable.

Il est des pays où les écoles n'ont que des travaux manuels pendant tout le semestre d'été. Notre loi scolaire les a aussi prévus, en quelque sorte, en donnant aux élèves du cours supérieur le congé de l'après-midi en été. Que font les élèves pendant cette demi-journée, si ce n'est des travaux manuels.

Dans un pays agricole comme le nôtre, nous ne pouvons pas exécuter ce qui est aisé dans une contrée industrielle.

N'oublions pas que l'école peut revêtir le caractère professionnel au moyen du Musée scolaire muni de collections agricoles et industrielles toujours plus complètes. Les courses scolaires bien dirigées ont aussi leur utilité pour l'étude de l'agriculture et des éléments des métiers.

Apprenons à nos élèves à travailler et à rester « chez nous »; ne les laissons pas devenir des « transplantés ». (Applaudis.) (A suivre). R. Chassot et C. Magne.

GYMNASTIQUE SCOLAIRE

Plan de travail pour les examens de l'année 1906.

Remarques. — Les exercices d'ordre et de marche sont les mêmes pour tous les arrondissements, les exercices libres forment deux catégories. — Chaque école exécutera les exercices obligatoires imposés, les uns à la suite des autres, dans l'ordre indiqué, sans aucune interruption, en 15 ou 20 minutes. — Chaque saut sera exécuté par 3, 4 ou 6 élèves simultanément.

I. Premier degré: A. Exercices d'ordre et de marche. — 1º Former la colonne de marche par une conversion des groupes. — 2º Changement de direction de la colonne de marche. — 3º La subdivision étant arrêtée; formation en rangs ouverts. — Exécution des exercices libres. — 4º Reformer la la colonne de marche: pas cadencé, pas de course, 1 à 3 minutes, pas cadencé. — 5º Passer de la colonne de marche à la ligne par une conversion des groupes.